

Modèle d'analyse d'impact : votre outil d'IA équipé d'ELYSÉA^{1,2}

Un modèle prêt à remplir pour l'analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) de votre déploiement, au plan des modèles de la CNIL, avec ce qu'ELYSÉA y apporte déjà rempli.²

À QUOI SERT CE MODÈLE

- **Qui le remplit** : vous, responsable du traitement, avec votre délégué à la protection des données (DPO) ; l'analyse reste la vôtre, ELYSÉA n'en signe aucune partie.^{1,3}
- **Quand elle est due** : avant le déploiement, quand le traitement est susceptible d'engendrer un risque élevé ; c'est le cas au sens de la CNIL quand il vise des personnes dites vulnérables, dont les salariés, ou repose sur un usage innovant.^{1,4,5}
- **En Suisse aussi** : la loi fédérale sur la protection des données impose la même analyse préalable en cas de risque élevé pour la personnalité ou les droits fondamentaux.⁶
- **Notre base** : ELYSÉA a fait sa propre analyse avant tout utilisateur réel ; elle conclut à un traitement autorisé sous conditions, trente mesures étant exigées avant le premier utilisateur réel. Elle vous est remise sur demande, sans être publiée.

À REMPLIR

1. Contexte

RUBRIQUE	VOTRE RÉPONSE	CE QU'ELYSÉA VOUS APPORTE
Responsable du traitement	Votre entreprise : nom, adresse, représentant légal	ELYSÉA est votre sous-traitant pour tout ce qu'elle fait pour votre outil : contrôle des réponses, alerte, preuves de crise, attestations, conservées pour vous ; elle est responsable seule de ses comptes clients, de sa facturation et de la sécurité de ses serveurs ; la mémoire d'une application à l'autre relève d'une responsabilité conjointe. ^{3,7}
Finalité	L'usage précis de l'outil dans vos équipes	ELYSÉA contrôle chaque réponse du modèle d'IA avant qu'elle n'atteigne la personne ; elle n'a pas d'autre finalité.
Personnes concernées	Les équipes équipées, leur nombre	Aucune vérification d'âge ; un indicateur de mineur et un double accord sous 15 ans existent pour d'autres usages.
Données	Ce que vos salariés saisiront	Le message et la réponse transitent par ELYSÉA ; la mémoire d'une conversation à l'autre n'existe qu'avec l'accord de la personne.
Destinataires et sous-traitants	Votre éditeur d'outil, votre hébergeur	Sous-traitants d'ELYSÉA : base à Paris, modèle à Paris, comptes à Francfort ; pour les autres prestataires, hors UE possible, déclarés comme tels dans la liste remise avec le contrat.
Alerte de danger vital	Votre choix à l'installation, une fois le réglage construit : oui ou non ; si oui, qui la reçoit et selon quelle procédure	Aujourd'hui, en danger vital confirmé, ELYSÉA écrit pour votre application une alerte à texte fixe qui demande une prise en charge humaine urgente, avec l'heure et une empreinte de l'identifiant, sans contenu de conversation ; lisible dans votre portail, conservée 90 jours. Prévu avant le premier utilisateur réel : un réglage à votre choix ; sans choix, aucune alerte ; les numéros d'urgence donnés à la personne restent toujours.
Durées de conservation	Les vôtres	Celles d'ELYSÉA figurent à l'annexe du contrat de traitement des données.

2. Principes fondamentaux

QUESTION	VOTRE RÉPONSE	CE QU'ELYSÉA VOUS APPORTE
Base légale	Intérêt légitime ou exécution du contrat de travail, à justifier ; le consentement d'un salarié est rarement libre	— ^{1,8}
Minimisation	Ce que l'outil n'a pas besoin de recevoir	ELYSÉA n'entraîne aucun modèle avec vos données.
Information des salariés	Votre note, et la mention que la personne parle à une IA	Un texte de référence existe, non publié, remis sur demande. ⁹
Consultation du personnel	Le comité social et économique, avant déploiement	Fiche dédiée remise avec ce modèle. ^{10,11}
Droits des personnes	Votre adresse de contact	Les demandes reçues par ELYSÉA vous sont transmises ; réponse en 30 jours au plus.

3. Risques

- **Les trois événements à examiner** : accès illégitime à des données, modification non désirée, disparition ; pour chacun, impacts, gravité et vraisemblance. ¹²
- **Les risques propres à l'IA que la CNIL demande d'examiner** : fuite de données par le système, mésusage, biais, contenu faux sur une personne réelle, décision automatisée non vérifiable, perte de contrôle des personnes sur leurs données, attaques propres à l'IA, risques éthiques graves. ⁵
- **Interdit à vérifier** : l'inférence des émotions d'un salarié sur le lieu de travail est interdite par l'AI Act, hors raisons de sécurité ou de santé. ⁹

RISQUE POUR VOS SALARIÉS	VOTRE MESURE	CE QU'ELYSÉA Y OPPOSE, ET SA LIMITE
Lecture des émotions	Ne pas l'activer dans l'outil	Reconnaissance des émotions verrouillée dans ELYSÉA ; un chemin d'analyse vocale subsiste sur le service déployé, retiré avec la voix dans la version en préparation.
Manipulation, dépendance, substitution	Votre charte d'usage	Quatre interdictions vérifiées sur chaque réponse, durcissables par vous, jamais affaiblis.
Détresse d'un salarié	Votre procédure interne d'aide, et votre choix sur l'alerte	Orientation vers les numéros publics, sans prise en charge, toujours ; aujourd'hui, en danger vital confirmé, alerte sans contenu à votre application ; prévu : seulement si vous l'avez choisie.
Surveillance individuelle	Ne pas en faire	Aucun tableau de suivi individuel fourni par ELYSÉA.
Contestation d'une réponse	Votre circuit de réclamation	Chaque réponse porte une attestation liée à la version exacte du logiciel.
Efficacité réelle des garde-fous	La suivre dans votre revue	Aucun résultat mesuré à ce jour : mesure à faire, publiée après la campagne.

4. Validation

1. Avis de votre délégué à la protection des données, écrit et daté. ¹
2. Avis du comité social et économique, joint. ¹⁰
3. Décision du responsable du traitement : refuser, autoriser sous conditions ou autoriser ; date du réexamen. ²
4. Réexamen à chaque changement du risque, et notamment à chaque nouvelle version de l'outil. ¹

CE QUE CE MODÈLE NE DIT PAS

- **Il ne remplace pas votre analyse** : les colonnes de droite décrivent ELYSÉA seule, pas l'outil de votre éditeur ni votre usage. ³
- **Il ne prouve pas l'efficacité** : aucune mesure publiée, aucune validation tierce, aucun client à ce jour.
- **Les mesures d'ELYSÉA ne sont pas toutes faites** : celles qu'exige son analyse le seront avant le premier utilisateur réel, sinon pas d'ouverture.

